

# TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT 2026-2027



	Classe Passerelle	Petite, moyenne et grande section	Modalités de paiement
<b>DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL</b>			
1 <sup>ère</sup> inscription à l'école	100 € (90€ à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant)		Chèque au plus tard le 30 avril 2026
Renouvellement inscription	70 € (60€ à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant)		Prélèvement le 10 avril 2026 <i>(non remboursable)</i>
<b>SCOLARITE ANNUELLE (tarifs par mois, sur 10 mois)</b>			
Remise sur la scolarité de 10% à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant inscrit, 20% à partir du 3 <sup>ème</sup> et 30% à partir du 4 <sup>ème</sup> (*)			
<b>Frais de scolarité</b> <i>dont</i> - Enseignement pédagogique - Cotisations assurance responsabilité civile - Cotisations reversées à l'enseignement catholique (UDOGEC/DDEC) Frais administratifs et de fonctionnement	294 € <i>(soit 147€ par mois après crédit d'impôt)</i>	118,6 €	Payable en 10 mensualités de septembre 2026 à juin 2027
Ateliers d'anglais	11 €	11 €	
Anglais immersif en classe	/	10 €	
Psychomotricité	11 €	11 €	
<b>Total mensuel scolarité</b>	<b>316 €</b>	<b>150,60 €</b>	
<b>CANTINE PAR ENFANT (inclus surveillance pendant la pause méridienne)</b>			
Forfait annuel (min 3 mois consécutifs)	825 €		En 10 mensualités
Ticket occasionnel	10 € / repas		A réception des factures par virement
PAI (projet d'accueil individualisé)	120 €		En 10 mensualités
<b>GARDERIE PAR ENFANT (ouvre droit à 50% de crédit d'impôt)</b>			
Forfait annuel	Matin	390 € (195€)	En 10 mensualités de sept 2026 à juin 2027
	Soir	550 € (275€)	
	Matin <u>et</u> soir	820 € (410€)	
Occasionnelle	valable pour un matin <u>ou</u> un soir	8 € (4€)	A réception des factures par virement
<b>COTISATION NON OBLIGATOIRE A L'APEL (Association des parents d'élèves)</b>			
Cotisation annuelle	25€ (dont 14€ reversés à l'APEL national et régional)		Prélevée le 10 septembre

(\*) la réduction s'applique sur l'enfant le plus âgé.

- Les chèques sont à établir à l'ordre de l'A.P.F. qui est l'Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique des Lucioles (OGEC). Nous n'acceptons plus les espèces.  
Chaque règlement par chèque doit impérativement se faire sous enveloppe portant le nom de votre enfant, sa classe et l'objet du règlement.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL merci de cocher cette case.

J'ai bien pris connaissance des conditions tarifaires de l'école des Lucioles et les accepte sans réserve.

Date et Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé »